

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt

Toulouse, le 26 mai 2015

Service régional de l'alimentation

Dossier suivi par : Catherine PAVE
Téléphone : 05.61.10.62.92
Télécopie: 05.61.10.62.72
Courriel : sral.draaf-midi-
pyrenees@agriculture.gouv.fr

**Compte rendu du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et
Végétale de Midi-Pyrénées – section végétale - réuni le 13 mai 2015**

Membres présents

Prénom	Nom	Organisme	Adresse électronique
Virginie	VIGUES	CA81	v.vigues@tarn.chambagri.fr
Catherine	BRECQ	FREDON Midi-Pyrénées	catherine.brecq@fredec-mp.com
Anne	MESAS		anne.mesas@fredec-mp.com
Jean-Paul	DALIES		jeanpaul.dalies@free.fr
Jacky	LAFON	DDT46	Jacky.lafon@lot.gouv.fr
Catherine Julie Matthieu Laure	PAVÉ BEGUET NOUVEL DURAND- LAGARRIGUE	DRAAF-SRAL	catherine.pave@agriculture.gouv.fr julie.beguet@agriculture.gouv.fr matthieu.nouvel@agriculture.gouv.fr laure.lagarrique@agriculture.gouv.fr
Audrey Philippe	BLANCHARD PALEZY	FDGDON82	Fdgdon82@outlook.fr Philippe.palz@orange.fr
Jean-jacques	RAFFY	Conseil départemental du Lot	Jean-jacques.raffy@orange.fr
Virginie	HUMBERT	CA32	v.humbert@gers.chambagri.fr
Barbara	CICHOSZ	Chambre Régionale d'Agriculture	Barbara.cichosz@mp.chambagri.fr
Xavier	RAFFENNE	Maison des vins de Gaillac	Maison.vins.gaillac@wanadoo.fr
Gilles	ADGIÉ	AOP Chasselas de Moissac	gillestech@wanadoo.fr
Annie	TIZON	CA81	a.tizon@tarn.chambagri.fr
Francis	LAFFARGUE	CA46	f.laffargue@lot.chambagri.fr
Lydie	RASOLOFO	LD31	Lydie.rasolofo@cd31.fr
Alain	ESCARGUEL	CG31	alainescarguel@gmail.com
Marie- Claude	LHOSTE	France Agrimer	marie-claude.lhoste@franceagrimer.fr
Jacques	PECHAMAT	FDGDON81	jacques.pechamat@orange.fr
Jean-Luc	CONSTANS	GDON Fronton	borio.blanc@gmail.com
Florie	BEDOUET	CDA31	
Mylène	LEMAIRE- MEYER	LD31	Mylene.lemaire@cd31.fr

I. Introduction de Catherine PAVÉ, chef du service régional de l'alimentation, direction régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées

Après des paroles de bienvenue, C. Pavé prie l'assistance de bien vouloir excuser M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées retenu par ailleurs.

C. Pavé rappelle le rôle du CROPSAV en tant qu'instance décisionnelle dans le nouveau dispositif de gouvernance sanitaire qui vise à régionaliser la politique sanitaire des domaines animal et végétal.

C. Pavé annonce l'ordre du jour programmé et fixe l'objectif du comité, à savoir valider la nouvelle organisation en matière de prévention, de surveillance et de lutte vis à vis de la flavescence dorée et émettre un avis sur le projet d'arrêté préfectoral encadrant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne pour 2015.

II. Bilan et résultats de la surveillance de la flavescence dorée de la vigne en Midi-Pyrénées en 2014 (M. Nouvel – DRAAF/SRAL Midi-Pyrénées)

(cf. présentation)

M. Nouvel prend la parole et expose le bilan de la campagne 2014 de surveillance de la flavescence dorée de la vigne dans la région. Il met en évidence les gros efforts réalisés depuis 2011 en terme d'augmentation des surfaces prospectées. En 2014, c'est 19 % du vignoble régional qui a été prospecté avec 7078 ha.

Des disparités demeurent néanmoins entre vignobles. Un gros travail a été effectué dans le Tarn avec 39 % en surface de vignoble prospecté, ainsi que dans l'appellation Fronton. Des efforts sont attendus en 2015 dans les Hautes-Pyrénées, le Lot et le Tarn-et-Garonne.

L'environnement des pépinières, également intégré dans la surveillance, est réalisé en concertation avec France Agrimer.

Un membre de l'assistance suggère de présenter le bilan par vignobles et non par départements. C. Pavé indique que cette présentation est liée à l'ancien fonctionnement par commission départementale. La suppression des commissions départementales permettra davantage de travailler dans une approche par vignoble. Le SRAL prendra en compte ce point lors du bilan 2015.

Qualitativement, le bilan sanitaire met en évidence de nouvelles communes contaminées qui sont intégrées dans le projet d'arrêté préfectoral régional de lutte. Le caractère exponentiel de la propagation de la maladie est confirmé notamment dans le Frontonnais, le Gaillacois et le Brulhois. On note une recrudescence des cas de bois noir (3 fois plus qu'en 2013) majoritairement dans le Lot.

Le SRAL et la FREDON Midi-Pyrénées travaillent à la gestion des foyers et à l'application des mesures de lutte contre le vecteur de la flavescence dorée. Ainsi, en 2014, le contrôle des mesures d'arrachage a porté sur 42 parcelles (25 communes). Le SRAL a procédé à la vérification des traitements effectués à l'occasion des contrôles des exploitations agricoles dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC (454 contrôles dont 3 non conformités). Tout manquement en matière de traitement obligatoire est sanctionné par une réduction des aides PAC et/ou toutes autres dispositions administratives et pénales à la compétence du SRAL.

III. Les missions de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Midi-Pyrénées) dans la lutte contre la flavescence dorée de la vigne (C. Brecq – FREDON MP)

Cf. présentation

Catherine Brecq présente les missions de la FREDON. Elles consistent, d'une part, en la sensibilisation et la formation des professionnels, et d'autre part, aux contrôles réalisés en mission de délégation (surveillance et contrôle des mesures d'arrachage).

Le support de présentation annexé au présent compte-rendu détaille le contenu des actions menées.

Formation, animation :

En 2014, plusieurs actions de formation, de sensibilisation et d'aide à la prospection ont été menées dans tous les départements de la région.

Surveillance :

La FREDON a réalisé des prospections de parcelles et d'environnement de parcelles. Elle réalise les prélèvements sur les ceps présentant des symptômes de flavescence dorée et rend compte au SRAL de toutes parcelles reconnues positives.

Contrôle des mesures ordonnées :

La FREDON réalise pour le compte du SRAL des contrôles visant à vérifier l'application des mesures d'arrachage prescrites par le SRAL (43 parcelles contrôlées).

Catherine Pavé souligne que la FREDON permet de consolider le dispositif de lutte.

Virgine Vignes (CA81) demande s'il serait possible d'être au courant du résultat des contrôles des mesures d'arrachage. Catherine Pavé indique que la question sera étudiée pour voir ce qu'il est possible de communiquer aux ODG.

IV. Organisation de la surveillance de la flavescence dorée et de son vecteur en 2015 (C. Pavé et J. Béguet – DRAAF/SRAL Midi-Pyrénées)

Cf. présentation

Julie Béguet assure la présentation de la lutte contre le vecteur *scaphoideus titanus* pour 2015.

Elle rappelle que l'objectif de la surveillance du vecteur est de déterminer les dates d'émergences des cicadelles afin d'établir le calendrier des traitements larvicides obligatoires (T1 et T2) ainsi que de détecter les cicadelles adultes avec l'objectif de déterminer la date du 3ème traitement. Julie Béguet détaille ensuite le réseau de surveillance en Midi-Pyrénées ainsi que sa coordination. Un rappel est fait des résultats du suivi du vecteur pour 2014.

Catherine Pavé expose en suivant le rappel du dispositif de surveillance mis en place de 2012 à 2014.

Elle propose la nouvelle organisation 2015 qui s'appuie sur de nouveaux éléments :

I) Le contexte réglementaire :

L'arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième

catégorie pour les espèces végétales a classé la flavescence en danger sanitaire de 1ère catégorie. Il est rappelé que dans l'arrêté national de lutte (AM du 19 décembre 2013), il incombe en tout premier lieu au propriétaire ou détenteur de la vigne de réaliser ou faire réaliser la surveillance visant à la détection de la flavescence dorée sur sa vigne.

II) Le contexte sanitaire :

Des travaux ont été menés dans le cadre du futur schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires (SRMDS) pour établir des éléments de diagnostic de la situation phytosanitaire régionale. Le phytoplasme de la vigne et son vecteur apparaissent comme des dangers sanitaires prioritaires.

III) La demande des professionnels :

Les professionnels s'accordent à rénover les modalités de mise en oeuvre de la prospection dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire régionale.

Ces éléments ont été étudiés dans le cadre d'un groupe de travail réuni trois fois entre novembre 2014 et mars 2015. Les résultats de ce groupe de travail ont abouti à la proposition d'une nouvelle organisation pour 2015.

La nouvelle organisation est présentée en séance et soumise à approbation. Elle repose sur :

- le maintien du réseau des référents vignobles,
- l'établissement par vignoble d'un objectif de prospection significatif et réalisable,
- le fléchage des moyens financiers pour accompagner l'auto-prospection sous le contrôle de l'OVS, avec obligation de résultat,
- le maintien et le renforcement de la sensibilisation des viticulteurs vis à vis de la flavescence dorée (et du bois noir),
- le maintien et le renforcement des contrôles des mesures d'arrachage notifiées,
- la mise en oeuvre d'actions sur les vignes non entretenues,
- la suppression des commissions départementales.

Les objectifs de prospection en surface et l'enveloppe budgétaire attribuée par vignoble sont présentés et soumis à approbation.

La mise en oeuvre opérationnelle de cette nouvelle organisation repose sur l'établissement d'une convention DRAAF-FREDON et de conventions DRAAF-vignobles. Le principe d'une convention tripartite ayant été abandonné pour des contraintes liées à l'accréditation de la FREDON. Anne Mesas explique en effet le risque de confusion pour le le COFRAC de mélanger au sein d'une même convention les actions relevant du contrôle avec des actions faisant intervenir une tierce partie.

Il est rappelé que le schéma de diffusion des données de prospection à destination des vignobles tels que validé reste inchangé dans ce nouveau schéma de convention.

La nouvelle organisation, les objectifs de prospection et les enveloppes budgétaires sont approuvés en séance

C. Pavé remercie tous les acteurs et se félicite de leur mobilisation et de leur coopération constructive.

V. Présentation du projet d'arrêté préfectoral organisation au niveau régional la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur

C. Pavé présente à présent le projet d'arrêté préfectoral encadrant au niveau régional la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur pour 2015. Le périmètre de lutte obligatoire reste inchangé. La liste des communes en zone 1 est amendée des nouvelles communes contaminées.

Le projet d'arrêté est validé en séance. Il sera affiché en consultation sur le site Internet de la DRAAF Midi-Pyrénées.

VI. Groupe de travail vignes abandonnées

Le groupe de travail vignes abandonnées s'est réuni pour la première fois le 13 mai 2015.

C. Pavé mentionne les conclusions de cette première réunion. Un inventaire initial des vignes non entretenues ou abandonnées sera mené en 2015 sous la coordination des responsables des vignobles en parallèle des activités de prospections. Ce point sera rajouté dans les conventions en cours de signature.

Une nouvelle réunion, à prévoir début 2016, permettra de valider les suites à donner en fonction des premiers résultats (nombre, surfaces) ; le SRAL aura rédigé un projet de protocole de gestion ainsi qu'un modèle de courrier de rappel à la réglementation.

La gestion des vignes abandonnées s'inscrit dans un pas de temps assez long (3 ans) compte-tenu de la complexité des étapes (constat, recherche de propriétaire, mesure contradictoire, etc.).

L'angle sanitaire n'est pas le seul levier d'action pour sensibiliser l'ensemble des acteurs sur le risque que représente les vignes abandonnées l'impact paysager et / ou touristique doit aussi être mis en avant, notamment auprès des collectivités territoriales.

C. Pavé remercie l'assistance.

Clôture de la séance.